

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

DELIBERATION n°2011/20

L'An deux mille onze et le jeudi 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à REBENACQ, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, TOUTU, NOUGUE-DEBAT, SOULE, LAMOURE, HOURQUEIG, CASENAVE

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant Gérard CAMBOT)
M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

Secrétaire de séance : Mme TOUTU Patricia

VOTE : à l'unanimité (1 Abstention : M. Le Gallou)

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2011/02 de la séance du 05/04/11

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 05/04/11.

M. BELESTA-LABOURDETTE mentionne que la déchetterie de Laruns présente le même problème de hauteur des bennes que la déchetterie de Louvie-Juzon.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2011/02 du 05/04/10 en prenant compte de la remarque formulée ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

REÇU

le - 3 MAI 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Réalisé :		13 292,86 €
Recettes	Prévus :	27 718,00 €
Réalisé :		11 632,08 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :		1 146,15 €
Fonctionnement :	-	1 660,78 €
Résultat global :	-	514,63 €
Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de		- 514,63 €

DELIBERATION n°2011/12

OBJET : SPANC (M49) - Approbation du Compte de Gestion 2010 dressé par M. Saint Germain, receveur.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion du SPANC dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B - Budget Primitif 2011

DELIBERATION n°2011/13

OBJET : SPANC (M49) – Vote du Budget Primitif 2011

Vu le projet de budget annexe du SPANC pour l'exercice 2011 transmis et joint à la présente délibération, Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2011 du SPANC, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses :	5 700 €
Recette :	5 700 €

Fonctionnement

Dépenses :	28 530 €
Recettes :	28 530 €

C - Modification du règlement

M. Boussou et M. Belest-Labourdette souhaitent obtenir la liste des contrôles effectuées sur leurs communes respectives.

DELIBERATION n°2011/14

OBJET : SPANC (M49) – Modification du règlement

Le Président rappelle que le règlement du SPANC qui définit les relations entre l'exploitant du service d'assainissement non collectif et ses usagers, et précise les droits et obligations respectifs de chacun, a été approuvé par délibération du 20 décembre 2005 lors de sa création par le SIVOM de la Vallée d'Ossau.

Il propose de mettre à jour ce règlement et de modifier en particulier l'article 20 qui définit les redevables comme suit « La part de la redevance d'assainissement non collectif qui porte sur le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages est facturée au propriétaire de l'immeuble ».

Il propose de modifier cet article comme suit :

« La part de la redevance d'assainissement non collectif qui porte sur le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages est facturée au propriétaire de l'immeuble.

Les usagers ayant volontairement ou involontairement omis de se soumettre à leurs responsabilités (articles 5-8-10-12-14-15) en ne sollicitant pas ou en ne permettant pas un ou des contrôle(s) du SPANC, sont également considérés comme redevables de la redevance (ou des redevances) correspondant(s) à cette (ces) opération(s) de vérification obligatoire(s).

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

ADOpte le règlement du service d'assainissement non collectif dont le texte est joint en annexe.

3° - CCVO :

A - Compte Administratif 2010, et affectation du résultat

M. Daguerre présente le CA 2010 avec un excédent global compte des RAR, de 182 983,41 € répartis comme suit : 2 542,84 € services généraux et 180 440,57 € pour le service OM, qui permettra de renouveler un camion et éventuellement la mise en place de colonnes semi-enterrées, et de réfléchir au problème présenté par le dernier camion acquis -> problème de compactage.

DELIBERATION n°2011/15

OBJET : CCVO - Vote du Compte Administratif 2010 du budget général (M14)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le Compte Administratif de la CCVO de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	3 309 890,51 €
Réalisé :		1 297 364,44 €
Reste à réaliser :		663 366,00 €

Recettes	Prévus :	3 309 890,51 €
Réalisé :		910 737,97 €
Reste à réaliser :		659 600,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	2 749 118,00 €
Réalisé :		2 238 455,57 €

Recettes	Prévus :	2 749 118,00 €
Réalisé :		2 811 831,45 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 386 626,47 €
Fonctionnement :	573 375,88 €
Résultat global :	186 749,41 €
Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de	182 983,41 €.

DELIBERATION n°2011/16

OBJET : CCVO - Affectation des résultats 2010 du budget général (M14)

Réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis, Président, après avoir approuvé le compte administratif de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau de l'exercice 2010 ce jour

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement 2010 de :	223 111,38 €
+ un excédent reporté 2009 de :	350 264,50 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	573 375,88 €
- un déficit d'investissement de :	- 386 626,47 €
- un déficit des restes à réaliser de :	- 3 766,00 €
Soit un déficit de financement de :	- 390 392,47 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCEDENT	573 375,88 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	390 392,47 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	182 983,41 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	- 386 626,47 €

B - Compte de gestion 2010

DELIBERATION n°2011/17

OBJET : Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau : Approbation du Compte de Gestion 2010 dressé par M. Saint Germain, receveur du budget général (M14).

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion de la CCVO dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OM

M Baylaucq tient à féliciter la qualité du travail fourni par le personnel du service OM.

M. Baylaucq expose que la commission OM se propose de ne pas modifier pour cette année encore les taux. C'est une excellente nouvelle pour les contribuables ossalois et la preuve que nous réussissons à assurer efficacement le développement de ce service. Pour le tri sélectif, le choix du traitement en vrac lors de sa mise en place avait été un choix judicieux car aujourd'hui, le coût de ce mode de traitement est le plus avantageux.

Pour 2011, le dossier le plus important sera le démantèlement de l'UIOM (275 000 € TTC) et l'étude pour le déploiement des colonnes semi enterrées sera effective et déterminera l'acquisition d'un nouveau matériel de collecte.

En ce qui concerne les rentrées financières, la commission souhaite que soit envisagé l'avenir du site à gravats et le devenir des déchets verts et du bois.

M. Saint-Germain, trésorier-payeur indique que les recettes et dépenses ont progressé depuis 2009 de façon raisonnée. Et à ce jour, la CCVO n'a pas eu de problème de trésorerie.

C - Débat d'orientation budgétaire

Le Code Général des Collectivités Territoriales, fait obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'une première pour la CCVO, ce débat doit être constructif et permettre un échange sur les ambitions communes pour la vallée d'Ossau.

La présentation du Compte Administratif 2010, donne une photographie précise des marges de manœuvres.

Actuellement les différentes commissions sont en train d'établir leur budget et le budget Primitif 2011 sera présenté en conseil communautaire le 28 avril.

Avant d'aborder les lignes directrices du budget 2011, il faut s'arrêter un moment sur les inconnus qui pèsent sur la construction du budget.

Tout d'abord le gel des dotations de l'Etat

La loi du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 décrète le gel des dotations de l'Etat en faveur des Collectivités Locales.

Ce gel en valeur au niveau des dotations 2010 peut se traduire en fait pour bon nombre de collectivité par des baisses individuelles de dotations.

Et le seul moyen pour les augmenter est d'enregistrer une forte croissance démographique. En d'autres termes, ceci doit inciter à dégager des marges de manœuvre afin de faire venir encore plus de gens en Vallée d'Ossau...

Ensuite la réforme fiscale

Dans le même temps, la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un panier fiscal assez complexe peut être source d'inquiétudes. A ce jour nous sommes en possession des bases d'imposition 2011 qui déterminent le montant de nos recettes fiscales mais les bases qui définissent le mode de calcul de la compensation de la Taxe Professionnelle ne seront connues qu'entre le 11 et le 15 avril.

Idem pour le montant des dotations.

A cela s'ajoute un certain flou sur la taxe d'habitation qui comportait précédemment une part pour le Département et ceci vient d'être abrogé. Quelle en sera l'incidence sur les finances des communautés de commune, c'est une deuxième inconnue.

Bien entendu tout cela est hors budget OM qui n'a pas vocation à financer le fonctionnement de la Communauté de communes.

LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BUDGET 2011

Dans un tel contexte, le débat d'orientation budgétaire 2011 permet de préciser dans quelles conditions va être préparé et construit le budget 2011.

Ce budget 2011 devra traduire la mise en œuvre logique du programme d'actions de la CCVO Un budget ambitieux et raisonné.

Il s'inscrira dans une forme de continuité dans le sens où nous allons continuer à respecter les engagements pris et les fondamentaux de notre politique budgétaire :

- Une augmentation mesurée de la fiscalité locale et pas d'augmentation de la TEOM. Les premières simulations réalisées par les services indiquent qu'une augmentation de 10 % des trois taxes (Taxe d'habitation, Taxe foncier bâti et Taxe foncier non bâti) représenterait une augmentation de nos recettes de l'ordre de 32.000 €.

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses ont progressé logiquement de plus de 20 % entre 2009 et 2010 avec le passage en communauté de communes et le développement de nos actions. La commission finance souhaite que cela soit encadré et que cette augmentation ne dépasse pas les 20 %. Nous y veillerons.

- Une programmation accrue de nos dépenses d'investissement comme de fonctionnement. La programmation de nos dépenses en précisant un phasage adaptée à nos capacités financières est la réponse adaptée il me semble à nos marges de manœuvres limités. A la manière du programme pluri annuel en cours d'élaboration pour les travaux rivières je souhaite que cela soit étendu le plus possible. Ce sera le cas pour les réalisations nécessaires pour le PLR et la valorisation du patrimoine.

- La recherche d'économies et de marges de manœuvre, notamment par des entrées nouvelles. L'objectif étant de dégager de nouvelles ressources. Nous venons de modifier le règlement du SPANC, c'est une bonne illustration de cet objectif.

- La mobilisation d'un maximum de financements extérieurs et de subventions.

Je souhaite que nous recherchions encore davantage les subventions extérieurs, en particulier pour les postes des différents personnels de la communauté de communes.

Tout cela ne sera pas facile et le processus d'élaboration du budget 2011 va devoir se frayer un chemin entre l'étroitesse des marges de manœuvre et notre volonté d'agir mais nous ne renonçons pas à nos ambitions !

Je propose maintenant que nous abordions ensemble les grands champs de compétence de la CCVO afin de débattre quand cela est nécessaire.

Chaque vice-président vous présentera si besoin avec un peu plus de détails les grands dossiers qui seront portés en 2011.

Social

M. SANZ expose :

La priorité des priorités pour 2011 est le service aux seniors. Le portage de repas sera effectif cet été et ce dispositif est conçu pour être équilibré.

Dans le même temps, sur recommandation de la commission sociale, une somme importante sera programmée pour la réalisation d'un audit sur l'existant et les besoins en structure d'accueil des personnes âgées en Vallée d'Ossau. Cet audit est urgent, car la maison de retraite Argelas présente un problème de sécurité qui peut entraîner la fermeture d'un étage et réduire ainsi le nombre de chambres, limitant la rentabilité de la structure.

Service de portage de repas : 171 000 € dont 65 000 € pour l'achat des repas (moyenne de 70 repas jour) et 22 000 € pour l'achat du véhicule, subventionné à 20 %.

Audit personnes âgées : 20 000 €

Travaux crèches : 4 000 € (équilibrés par une dotation EDF suite aux travaux d'isolation)

Dans le respect du CEJ notifié par la CAF, maintien des participations aux charges supplétives (37 000 €), à la dotation à Pimponet (79 000 €), aux contributions au Relais des Deux gaves (54 000 €) pour une subvention total de la CAF de 88 000 €, et à la Mission Locale (13 200 €).

Economie

M. Casadebaig expose :

Maintien du cap dans les mêmes conditions que l'année dernière. C'est à dire que nous recourrons à l'emprunt pour la réalisation des opérations de ZAE.

Pour le reste des projets, comme le centre d'allotement et l'éventualité de la reprise de l'abattoir, et conformément à vos souhaits, nous travaillerons avec un budget annexe de manière à garantir le non impact de ces projets sur les contribuables ossalois. A ce jour le Permis de Construire du centre d'allotement n'a pas été déposé et l'acquisition du terrain auprès de la Commune de Louvie-Soubiron devra être formalisée. Les études techniques et juridiques sont en cours et le rendu est prévu pour mai. Normalement l'abattoir devrait être mis aux normes fin octobre.

Etude foncière pour définir le potentiel et le positionnement des zones en vallée d'Ossau : 20 000 €

Acquisition future ZAE : 540 000 € inscrits en 2010 et à reconduire en 2011

Environnement

Mme Mounaut expose

Elle tient à féliciter la qualité du travail fourni par le personnel du service Rivières. :

Les travaux sur les rivières vont faire l'objet d'un programme pluriannuel avec le lancement d'une DIG (Déclaration d'intérêt général) de manière à phaser les coûts.

Et la première réalisation de l'année 2011 sera l'étude et le déploiement des sondes d'alerte afin de sécuriser l'Arriusec.

Travaux rivières 2011 : 230 000 € TTC (Etude pour la sonde de Laruns + 2 chantiers importants : Rébénacq et Eaux-Bonnes, travaux divers de lutte contre les inondations, subventionnés entre 50 % et 70%)

Déploiement de parcours pêche : 35 000 € (Louvie-Juzon, Laruns -> parcours No-Kill)

Tourisme et valorisation du patrimoine

M. Carrere-gee expose :

La aussi l'objectif est de réaliser un programme pluriannuel d'investissement de manière à lisser les coûts, en particulier avec le déploiement du PLR et du programme de valorisation du patrimoine. Il importe également de bien dimensionner les actions envisagées dans le cadre du Contrat communautaire de développement, en particulier l'animation du réseau communautaire de lecture publique en relation avec la médiathèque de Laruns qui sera terminée fin 2012. Nous avons aussi en projet d'amener les enfants à la salle Jéliotte à Oloron pour le spectacle vivant.

Actuellement un dossier a été déposé au Ministère de la Culture afin d'obtenir le label : «Pays d'Art et d'Histoire», en collaboration avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

L'objectif étant de valoriser le territoire en général (paysage, usages, culture, patrimoine...)

Etude sur les sites majeurs : 20 000 €

Question de M. Sarraïlh : Qu'en est il du projet d'école de musique ?

M. Carrere-Gee : nous y réfléchissons, nous en parlerons en commission Tourisme après-demain.

M. BOUSQUET demande l'inscription d'une ligne budgétaire pour la destruction des nids de frelons asiatiques (actuellement une quarantaine de nids ont été recensés)

Un courrier a été adressé à tous les présidents des communautés de communes voisines afin de mener une action simultanément (seule la vallée d'Aspe a répondu).

Toutes ces opérations s'articulent et s'inscrivent dans la même logique de redynamisation et de développement de la Vallée d'Ossau et le budget qui sera présenté, dans la suite logique des orientations indiquées dans le débat de ce jour, sera un outil au service de cette politique.

DELIBERATION n°2011/18

Objet : CCVO – Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale telle que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau doivent débattre d'orientations budgétaires dans les jours qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur le Président invite le Conseil à débattre sur les orientations budgétaires 2011 de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur les débats d'orientation budgétaire,
Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les jours qui précèdent le vote du Budget de la Communauté,

Entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE que le débat d'orientation budgétaire 2011 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'est déroulé conformément à la réglementation en vigueur.

4° - QUESTIONS DIVERSES

A – Problème de fermeture de classes

M. Sarthe propose qu'une motion soit prise par la CCVO contre les fermetures de classe en Vallée d'Ossau.

DELIBERATION n°2011/19

Objet : CCVO – MOTION contre la suppression de postes dans les écoles de la Vallée d'Ossau

Le gouvernement prévoit la suppression de 16 000 postes dans l'enseignement, « dont près de 9000 à l'école primaire ». « Dans le département, 29 postes doivent être supprimés dans les écoles ».

En Vallée d'Ossau comme partout en France, la rentrée scolaire 2011/2012, est mal engagée en effet l'Inspection académique prévoit de supprimer deux postes aux écoles primaires d'Arudy et d'Iseste. Sur l'école primaire de Laruns, une classe sur quatre fermerait et le poste de l'enseignant correspondant serait réaménagé avec un mi-temps sur le collège et un mi-temps sur l'école primaire. La section ski du collège de Laruns est également menacée de disparition

MOTION

Le conseil communautaire de la Vallée d'Ossau, à l'unanimité

S'OPPOSE fermement à toutes suppressions de postes envisagées dans les écoles communales et les collèges de la Vallée d'Ossau.

B – Réaménagement des quais à la déchetterie de Louvie-Juzon

*M. Sarthe fait part du problème de hauteur des bennes sur la déchetterie de Louvie-Juzon.
Ce problème est connu du service OM, et le réaménagement des quais sera prévu après les travaux de démantèlement de l'UIOM.*

C - Problèmes avec le passage à la TNT

Mme Mourtéroit fait remarquer que le passage à la TNT cause de nombreux problèmes dans la Vallée.

D – Etude sur l'Arriumage

Puisque tout le monde demande quelque chose, M. Baylaucq rappelle qu'une étude devrait être réalisée sur l'Arriumage depuis 4 ans (mise en place de pièges à embacles).

Séance levée à 22 h 25

